

Département présidentiel
M. François Longchamp
Conseiller d'Etat
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

Genève, le 22 septembre 2015

Transmis par courriel

Objet : votre courrier du 16 septembre 2015

Monsieur le Président,

Madame la Conseillère d'Etat,

Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous avons bien reçu votre courrier cité en rubrique, lequel a retenu notre meilleure attention. Suite à notre Assemblée des délégué-e-s de la veille, qui a adopté la résolution ci-jointe, nous avons l'avantage de vous y répondre comme suit :

Le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné accepte de rencontrer rapidement une délégation du Conseil d'Etat afin d'aborder les questions relatives au projet de budget 2016 de l'Etat de Genève.

L'objectif de diminution des charges de personnel de 5% que le Conseil d'Etat s'est fixé ne saurait toutefois être le nôtre. Nous contestons en effet le caractère « inévitable » des mesures d'économie que votre Conseil se propose de prendre sur le dos du personnel et des prestations publiques.

Car vous le savez pertinemment : la situation financière dans laquelle se trouve aujourd'hui le Canton résulte en grande partie de la politique de défiscalisation menée depuis plusieurs législatures par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, et par le nécessaire rattrapage des importants retards pris en matière d'infrastructures de transports, hospitalières et de formation pour ne citer que les principales. Les charges de fonctionnement courant sont quant à elles maîtrisées, voire même en diminution proportionnellement à la croissance démographique du canton.

Les efforts du personnel ne sont pas étrangers à cette maîtrise des charges. Ce dernier a en effet été contraint de pallier les restrictions budgétaires dans de nombreux secteurs, *in primis* ceux de la santé et de l'aide à domicile, mais également dans de nombreuses administrations. La croissance globale des effectifs est un trompe-l'œil. Elle résulte de choix politiques en matière sécuritaire et pénale, d'incidences de modification du droit fédéral dans le domaine de la justice, de données démographiques (ouverture de classes et d'EMS), de la volonté populaire (école le mercredi), et de l'accroissement des inégalités et de la précarité à Genève, générant une importante augmentation

des dépenses sociales. Ces augmentations ne sauraient masquer les « gains d'efficacité », selon la terminologie de votre Conseil, auxquels ont été soumis tous les secteurs, notamment à coups de coupes linéaires répétées depuis de nombreuses années. La conséquente augmentation de la charge de travail, outre de nuire à la santé du personnel, porte déjà atteinte à la qualité des prestations publiques : diminution du temps passé auprès des patient-e-s, des élèves en difficulté, des handicapé-e-s, des chômeurs-euses, et augmentation de l'attente à chaque guichet, pour chaque procédure administrative.

En termes d'efforts de la part du personnel, nous rappelons également que les mécanismes salariaux n'ont été appliqués de manière complète qu'une fois sur deux au cours de ces 20 dernières années, que la procédure de licenciement pour insuffisance de prestations a été déjà considérablement allégée depuis 2006, que le droit au traitement de 730 jours en cas de maladie n'est régulièrement pas appliqué, et que le personnel a consenti une très forte dégradation de ses conditions de retraite, supportant près de 2/3 de l'effort de mise en conformité avec le nouveau droit fédéral : les augmentations de cotisations sont considérables, pour des retraites fortement diminuées et des possibilités de retraite anticipée réduites quasiment à néant.

Aujourd'hui, vouloir prendre des mesures structurelles aussi drastiques alors que votre Conseil qualifie lui-même la situation économique du Canton de « trou d'air » conjoncturel, n'a aucun sens. Le spectre du déclenchement du mécanisme de frein à l'endettement n'est qu'un épouvantail, tant il est certain qu'aucun parti présent au Grand Conseil, pas même à droite de l'échiquier politique, n'osera bloquer la poursuite des investissements qui soutiennent l'économie genevoise. Il ne fait dès lors aucun doute que ce mécanisme institutionnel sera allégé, tout comme l'a été celui du frein au déficit.

Le Cartel intersyndical n'est pas dupe : vos propositions ne trouvent donc leur origine ni dans la situation économique conjoncturelle ni dans la situation objective de l'endettement du Canton. L'attaque inouïe de votre Conseil simultanément contre les effectifs, le temps de travail, les salaires, les retraites¹ et la protection contre l'arbitraire des licenciements trouve son origine dans les tenants de l'*idéologie* du « moins d'Etat », et dans le projet très concret de baisse de près de 50% de l'imposition des entreprises, qui risque de coûter aux collectivités publiques genevoises près d'un demi-milliard de francs par an. C'est donc ce cadeau fiscal au patronat, en plus de celui accordé à la plus haute tranche de revenus des personnes physiques (bouclier fiscal), que votre Conseil souhaite faire payer au personnel et à la population par les mesures que vous proposez.

C'est en effet cette dernière qui fera in fine les frais de cette politique. Diminuer les postes par le gel des embauches et l'augmentation des licenciements, et en reportant une charge de travail qui plus est en augmentation sur le personnel en le faisant travailler plus n'améliorera pas la qualité du service public, bien au contraire. De plus, le secteur public et para-public est le premier pourvoyeur d'emplois à Genève. S'attaquer à l'emploi dans ce secteur signifie non seulement fermer des débouchés pour la jeunes en formation et contribuer à l'aggravation du chômage, mais également fragiliser un pilier de l'économie genevoise. Car le personnel des services publics et para-publics ne se résume pas uniquement à une ligne de dépenses dans les charges de l'Etat, ce sont également des contribuables, des consommateurs-trices, et des créateurs-trices de plus-value pour l'ensemble de la population.

Le Cartel s'interroge enfin sur le message que le Conseil d'Etat livre à l'ensemble des travailleuses et travailleurs et des employeurs du canton. Alors qu'il s'engage d'un côté dans la lutte contre la sous-enchère salariale, il organise

¹ L'allégation selon laquelle les mesures du Conseil d'Etat préservent les retraites est rigoureusement fautive : le PL 11666 tout comme les mesures visant à geler, voire diminuer, les effectifs porteront gravement atteinte à l'équilibre financier de la CPEG. C'est donc à très court terme l'ensemble du système de retraite, fruit d'un accord avec le Cartel intersyndical et adopté par le peuple, qui est menacé.

lui-même cette sous-enchère pour son propre personnel. Car augmenter le temps de travail sans augmenter le salaire revient à baisser ce dernier.

Qui plus est, alors qu'il vante le partenariat social comme valeur essentielle des rapports de travail en Suisse, votre Conseil n'entend laisser aux organisations syndicales que deux mois de discussions – le mot négociation n'apparaît même pas dans votre courrier susmentionné – sur des aspects fondamentaux des conditions de travail, en menaçant de surcroît de passer vos projets en force quoi qu'il arrive. Ce procédé relève de l'ultimatum plutôt que du « partenariat ».

Dans ces conditions, le Conseil d'Etat ne laisse d'autre choix au Cartel intersyndical que d'envisager tous les moyens de luttés possibles contre ces mesures. C'est pourquoi notre Assemblée des délégué-e-s appelle à un mouvement de grève pour le mois de novembre 2015.

Dans l'intervalle, il nous appartiendra de tout tenter pour éviter le conflit. C'est pourquoi le Cartel intersyndical accepte votre invitation à la discussion. Mais il ne s'agira pas pour nous de discuter des modalités de mise en œuvre de ces mesures, mais d'en négocier le retrait ainsi que l'octroi des moyens nécessaires à préserver les conditions de travail et la qualité du service public.

Enfin, vous comprendrez aisément que tant la brutalité des attaques de votre Conseil contre les conditions de travail que l'objectif politique de réduction des charges de personnel de 5% en trois ans sont de nature à susciter la plus grande suspicion quant au rôle que vous réservez au projet SCORE dans la poursuite de cet objectif. L'Assemblée des délégué-e-s du Cartel a toutefois décidé de maintenir sa participation aux négociations sur cet objet.

En vous remerciant de l'attention que vous n'aurez pas manqué de porter à la présente, nous vous adressons, Monsieur le Président, Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, nos meilleures salutations.

Pour le Cartel intersyndical



Marc Simeth, président

Annexe : ment.